

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE MENTHONNEX-EN-BORNES DU 9 OCTOBRE 2017 A 19 H 30**

**Le neuf octobre deux mil dix sept**

**Le Conseil Municipal de la Commune de MENTHONNEX-EN-BORNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Guy DEMOLIS, Maire.**

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés : 11

Nombre de Conseillers Municipaux absents ou excusés : 4

Date de convocation : 2 octobre 2017

**Présents** : Mmes et MM. Guy DEMOLIS, Bernard SAILLANT, Sébastien PACCARD, Serge CHAMOT, Olivier CHAMOT, Serge RAGAZZONI, Emmanuel TISSOT, Dominique CARRIER, Nathalie HENRY, Jean-Claude CHARTRES, Jocelyne BORNE

**Excusés** : Mmes et M. : Sandrine BOCHET, Magali STEICHEN, Mickaël BAF COP, Rachel TERRY

**Secrétaire de séance** : M. Olivier CHAMOT

**Participants** :

- Martine BRAND, Secrétaire de mairie
- Mme Coraline BELLOT, Cabinet NICOT
- M. Joël LOUVEAU, Directeur de la CCPC

## **1/ ASSAINISSEMENT**

### **Réhabilitation des installations d'assainissement non collectif**

L'assemblée est informée qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, les communes n'auront plus sous leur autorité, le contrôle et la mise aux normes des dispositifs d'assainissement individuel.

En effet, cette compétence sera, comme pour l'assainissement collectif, dévolue à la CCPC qui devra s'assurer que tous les rejets d'eaux usées soient traités conformément à la loi sur l'eau.

Il est décidé de proposer aux usagers qui le souhaitent de se mettre aux normes dans le cadre d'un programme de réhabilitation groupé qui serait subventionnable à hauteur de 3300 € par usager. Au préalable, il est décidé d'organiser une réunion d'information le 27 octobre à 19H à la salle polyvalente en présence du Cabinet NICOT afin d'expliquer la démarche et d'évaluer le nombre de foyers intéressés.

### **Assainissement collectif du chef-lieu**

Le conseil municipal est informé des difficultés que rencontre la CCPC pour l'extension du réseau du chef-lieu du fait du refus des consorts VALENTIN FOURNIER à accorder le droit de passage sur leur propriété.

Le Cabinet SAFACT a été dernièrement mandaté pour mettre en place une DUP (Déclaration d'Utilité Publique).

## **2/ RENOVATION ENERGETIQUE ET MISE EN CONFORMITE DE LA SALLE POLYVALENTE**

M. Sébastien PACCARD informe l'assemblée que suite à l'appel d'offres pour recruter un maître d'œuvre, la commission d'appel d'offres composée du maire et des adjoints, assistée d'un technicien du SYANE s'est réunie pour examiner quatre propositions : ENEOS (57.752 € HT), TONIA (40.500 € HT), DELTA (40.440 € HT) et PHOENIX (24.400 € HT).

Après avoir étudié dans le détail, aussi bien technique que financier, les 4 offres, il a été décidé d'attribuer le marché à DELTA ARCHITECTES.

M. Sébastien PACCARD est chargé du suivi du dossier en collaboration avec le Maire.

## **3/ RENOVATION DE L'EGLISE**

- Les travaux de réfection de la peinture intérieure ont été réalisés par 2 artisans locaux, Annie MERLIN et Daniel BIAGGINI. Coût : 9.583 € HT.

- Afin de solutionner les problèmes d'humidité, il est décidé d'améliorer la ventilation des locaux par la création d'une bouche d'aération au chœur de l'église. Le chantier sera confié à l'entreprise SADEMO qui se propose de réaliser gracieusement les travaux.

- Afin de répondre aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, il est décidé de créer une rampe pour handicapés sur le côté de l'église afin de pouvoir accéder par la porte annexe (devis HPE : 3.825 € HT).

## **4/ AIRES DE JEUX**

- L'espace péri-scolaire situé devant la cantine a été équipé par l'entreprise COSEEC pour un montant de 9.747 € HT.

- L'espace de jeux situé derrière l'église, ainsi que l'abri de l'agorespace ont été consolidés et modernisés par un artisan local, Alexis JEANNINGROS, pour un montant de 3.644 € HT.

- Il est décidé d'équiper le site de l'agorespace d'un terrain de pétanque qui pourrait être réalisé par le cantonnier. Jean-Claude CHARTRES, l'initiateur du projet, est chargé du suivi des travaux.

- Concernant l'initiation au football, il est rappelé que la commune a investi dans un agorespace (terrain synthétique équipé de 2 cages) afin de permettre entre autre, aux adolescents, de se familiariser avec la pratique du ballon rond.

Dans le passé, un terrain d'entraînement a également été aménagé, près du cimetière de Villy, avec le concours de l'intercommunalité, pour les jeunes de nos deux villages (Villy et Menthonnex).

Enfin, pour les adolescents qui souhaitent pratiquer ce sport à un plus haut niveau, il est rappelé l'existence des terrains communautaires de Cruseilles et de Copponex ainsi que celui d'Evires qui connaît une forte fréquentation de nos ressortissants.

## **5/ VOIRIE ET RESEAUX**

M. Serge CHAMOT et le maire font le point sur l'évolution des chantiers du SYANE et font part de leur mécontentement concernant l'évolution des travaux dû aux absences répétées de l'entreprise GRAMARI. Le maire est chargé d'alerter le SYANE.

Le SYANE devrait également réaliser cet automne les artères principales pour le déploiement de la fibre optique.

Les travaux d'enrobage des routes de Labrizée et la Côte ont été adjugés à l'entreprise COLAS pour un montant de 32.885 € HT.

Des travaux d'enrobage ont aussi été adjugés à l'entreprise FILLIERE ENROBAGE sur le hameau de Chez Trosset pour un montant de 1.800 € HT.

Les retards pris pour l'enfouissement des réseaux secs pénalisent la mise en œuvre des travaux de regoudronnage prévus avant l'hiver.

## **6/ ACQUISITIONS FONCIERES**

- Il est décidé d'acquérir une parcelle de 963 m<sup>2</sup> au Crêt de la Gouet à la limite de la commune d'Arbusigny.

Ce terrain est cédé par M. Daniel JACQUEMOUD au prix de 1€ le m<sup>2</sup> afin que la commune puisse aménager une aire de stationnement à l'entrée du Plateau des Bornes. Le Cabinet NACHON est chargé d'établir le document d'arpentage et l'Etude ETCHARRY & MERLIN de régulariser l'acte authentique.

- Concernant l'acquisition des zones humides en collaboration avec ASTERS, il semble que plusieurs propriétaires seraient prêts également à vendre leurs parcelles. Le maire propose de faire le point à la prochaine réunion.

## **7/ CONTRAT DE TERRITOIRE DU PLATEAU DES BORNES**

Emmanuel TISSOT fait le compte-rendu des réunions auxquelles il participe avec Nathalie HENRY et relate les conséquences du probable transfert de compétence de la gestion des milieux aquatiques (GEMAPI) au syndicat de rivières (SMECRU), ce qui risque de remettre en cause le partenariat avec le Syndicat Mixte du Salève (SMS).

En tout état de cause, le Conservatoire des Espaces Naturels (ASTERS) continuera à piloter le programme.

## **8/ BAIL COMMERCIAL AVEC GROUPAMA**

Le bail concernant la location par la commune à GROUPAMA du local commercial situé au rez-de-chaussée du MENTHONAY arrivant à échéance au 30 septembre 2017, il est décidé de le reconduire moyennant un loyer annuel de 4.203 €.

## **9/ PORCHERIE DES BORNES**

M. SAILLANT relate la réunion qui s'est tenue en Préfecture le 8 septembre à laquelle il a participé accompagné de Rachel TERRY et informe l'assemblée que le Préfet confirme qu'il ne délivrera pas d'autorisation d'exploiter tant que les préconisations du commissaire enquêteur à la mise en œuvre d'une solution alternative à l'épandage des lisiers ne soit pas réglé.

## **10/ URBANISME**

L'Adjoint à l'urbanisme, Sébastien PACCARD présente les dossiers en cours :

### **Permis de construire :**

- M. PICHE Jérémy et Mme ROZE Flore pour la Construction d'une maison individuelle au Lotissement de « La Rippaz ».

- Mme GAIDO Sandrine, 838 Route de La Rippaz, pour la construction d'une maison individuelle.

### **Déclaration Préalable**

- M. Mme LOUVEAU Joël, 729 Route de La Rippaz pour la construction d'un abri de jardin.
- M. Mme DUBOUCHET Eric, 127 Chemin de Chez Labrizée pour l'extension de la terrasse.

### **P.L.U**

Suite au diagnostic et à l'état initial du site et de l'environnement ainsi qu'à l'élaboration du Plan d'Aménagement et de Développement Durable, le cabinet d'urbanistes, Agence et territoires, finalise le dossier de règlement et de zonage en consultant les services publics associés et en préparant l'arrêt de la démarche. Compte tenu de retards, l'enquête publique sera probablement reportée au printemps avec une approbation en été 2018.

### **11/ DIVERS**

#### **- Organisation du 11 novembre et du repas des anciens**

M. Olivier CHAMOT informe l'assemblée de l'organisation des festivités.

#### **- Forum des collectivités locales et Congrès des Maires 74 à La Roche-sur-Foron**

Il se déroulera les 20 et 21 octobre au parc des expositions à La Roche-sur-Foron.

Le samedi 21 octobre se déroulera le Congrès Départemental des Maires et Adjointes de Haute-Savoie.

Sébastien PACCARD et Serge CHAMOT y prendront part.

#### **- Congrès des Maires de France à PARIS**

Il se déroulera du 21 au 23 novembre « Porte de Versailles » à PARIS.

Bernard SAILLANT y prendra part.

#### **- Octobre rose**

Il est décidé de s'associer à la campagne contre le cancer du sein, Nathalie HENRY est désignée comme référente communale. Elle se charge de faire illuminer la place de l'église et le rond-point des Petits Pierres en conséquence.

#### **- Bulletin d'information communal**

Le maire félicite Sandrine BOCHET et Olivier CHAMOT pour leur contribution et indique que le coût de cette édition 2017 (2.218 €) a été entièrement financée par les annonceurs que l'assemblée remercie vivement.

#### **- Communauté de Communes du Pays de Cruseilles**

##### **1- Approbation de la modification des statut de la CCPC**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles a modifié ses statuts par délibération du conseil communautaire du 6 décembre 2016 en vue de les mettre en conformité avec la loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République, dite « loi NOTRe » du 7 août 2015.

Cette modification a été approuvée par délibération du conseil municipal de Menthonnex-en-Bornes en date du 27 février 2017 et par un arrêté préfectoral du 26 juillet 2017.

Toutefois, le préfet assortit sa notification d'un certain nombre de remarques de forme devant être corrigées avant la fin de l'année 2017.

Ces observations portent sur la qualification d'optionnelle de la compétence assainissement qui, n'étant pas intégralement exercée par la CCPC (assainissement non

collectif aujourd'hui porté par les communes), doit être désignée comme une compétence facultative.

La modification des statuts est soumise à l'approbation des communes dans les conditions de majorité qualifiée fixée à l'article L5211-5 du CGCT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles.

## **2- Rapport d'activité (ci-joint en annexe)**

M. Le maire présente Joël LOUVEAU, le Directeur des Services de la CCPC venu retracer l'activité 2017 de l'intercommunalité et répondre aux questions des élus.

Dans le débat qui s'instaure, il sera principalement évoqué les conséquences de la GEMAPI (gestion des milieux aquatiques) ainsi que le transfert de l'assainissement autonome et de l'urbanisme à l'intercommunalité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H30.

Le Secrétaire,  
Olivier CHAMOT

Le Maire,  
Guy DEMOLIS



## MAIRIE DE MENTHONNEX-EN-BORNES

### **OBJET : Mise aux normes de l'assainissement autonome**

Madame, Monsieur, Cher(e)s administré(e)s,

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, les communes n'auront plus sous leur autorité, le contrôle et la mise aux normes des dispositifs d'assainissement individuel.

En effet, cette compétence sera comme pour l'assainissement collectif, dévolue à l'intercommunalité ; en ce qui nous concerne à la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles (CCPC) qui devra s'assurer que tous les rejets d'eaux usées soient traités conformément à la loi sur l'eau...

Aussi, le conseil municipal a décidé de proposer aux usagers qui le souhaitent « de se mettre aux normes » dans le cadre d'un programme de réhabilitation qui serait subventionné à hauteur de 3300 euros par installation.

Si vous êtes intéressé(e), je vous invite à participer à la réunion d'information que nous organisons

**LE VENDREDI 27 OCTOBRE 2017 A 19H  
A LA SALLE POLYVALENTE, en présence du Cabinet NICOT**

Restant à votre disposition pour tous renseignements complémentaires, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments dévoués.

Le Maire,  
Guy DEMOLIS  
06.68.39.12.73

